

1165, Avenue de la Libération 13160 Châteaurenard

FICHE D'INSCRIPTION ENFANTS STAGES MULTI-SPORTS

SEMAINE 1 - 2 - 3 *(à entourer)*

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

ADRESSE MAIL: | |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

N° SECURITE SOCIALE couvrant l'enfant :

PERSONNE(S) HABILITEE(S) A RECUPERER L'ENFANT : Nom, Prénom :

PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT : Numéro de Téléphone :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'enfant :

AUTORISE

/

N'AUTORISE PAS (barrer la mention inutile)

L'association à photographier mon enfant durant les activités, à diffuser et à stocker cette image sans limitation de temps, sur le site de la Palestre.

A

, le

Signature :

AUTORISATION

Je soussigné (e),

Responsable de l'Enfant :

- Autorise mon fils, ma filleà pratiquer toutes les activités sportives proposées durant le stage Multi-Sports du 10 au 28/07/2017.
- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le ou la responsable des stages Multi-Sports à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur sur présentation de ce document lors de l'inscription de mon enfant.
- Déclare avoir fourni un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de loisirs datant de moins de 3 mois.
- Déclare avoir pris connaissance des conditions d'accueil des enfants avant et après l'activité.

Tenue sportive exigée, (chaussures de sport fermées, vêtements de sport)

Maillot, serviette, casquette, crème solaire

Pique-nique placé impérativement dans une boîte ou sac hermétique et isotherme par mesures d'hygiène + 1 gourde étanche 0.5l. Tout sera étiqueté au nom de votre enfant.

Les bonbons, les jeux personnels sont interdits.

Date :

Signature du représentant légal :

REGLEMENT INTERIEUR (à lire attentivement et à signer)

L'Association **SPORTS-LOISIRS-SANTE LA PALESTRE CHATEAURENARD** est une association Loi 1901, à but non lucratif et a pour objectif :

- **La pratique de l'activité physique et sportive de loisirs**
- **De fournir dans tous les milieux sociaux l'épanouissement, le développement de l'individu par la pratique des activités physiques à toutes les périodes de la vie**

Affiliée **F.F.E.P.G.V.**, elle soutient le **Concept SPORT-PREVENTION-SANTE** basé sur la gestion du capital santé de l'individu par la pratique de l'activité sportive.

En cas **d'interruption d'activité**, il pourra être envisagé un remboursement seulement sur présentation d'un certificat médical. Le bureau se réserve toutefois le droit d'émettre un avis favorable ou non après avoir examiné le dossier.

En cas **de mauvais temps** pour les activités d'extérieur, seule l'équipe d'animation décidera de la modification des activités, elle vous en informera **par affichage sur le lieu de l'activité**.

Chaque membre est tenu de fournir sous peine d'exclusion :

- **Un certificat médical datant de moins de 3 mois à la date d'inscription, de non contre indication à la pratique de l'activité physique qui devra être précisée par le médecin**
- **Une tenue sportive correcte, adaptée à l'activité (Chaussures de sport, vêtement de sport, maillot, serviette, casquette, repas tiré du sac).**

Nous rappelons aux parents qu'ils sont tenus d'accompagner leur(s) enfant (s) sur les lieux d'activité aux horaires indiqués ainsi que d'informer l'équipe d'animation de son arrivée et de son départ. Aucune autorisation ne sera donnée aux parents pour laisser rentrer seul l'enfant chez lui. Au-delà des horaires prévus, l'association ne sera pas responsable en cas de problèmes. Nous vous rappelons aussi que seuls les enfants inscrits et licenciés sont habilités à utiliser les structures et le matériel réservés à l'activité. Durant les séances, l'association **ne sera pas responsable** en cas de perte, vols ou détérioration d'objets de valeur personnels.

L'équipe d'animation a l'entière responsabilité de l'enseignement, de la discipline et de la sécurité. Elle devra s'assurer du respect des consignes données. Dans le cas contraire, elle en fera référence au bureau.

Afin que toutes nos activités se déroulent dans la sécurité, et la convivialité, nous vous demandons de bien vouloir respecter le règlement sus-dit sous peine d'exclusion par décision du Conseil d'Administration.

Fait à Châteaurenard le 1^{er} juin 2017

Signature (Mention « Lu et approuvé »)